

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 29/10/2020

acte n° 5

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Contrat de vérification préventive, corrective des extincteurs et des équipements de sécurité incendie avec HDM
Sécurité incendie pour 2021.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration
du 29/10/2020
acte n° 5

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention relative à la maintenance du matériel informatique
de gestion pour 2021.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2020-2021

Par délibération du conseil d'administration

du 29/10/2020

acte n° 5

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention de collecte de déchets d'activités de soins à risques infectieux avec TDR.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 1

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement sur fond de roulement de 7 000,00 euros pour des réparations de matériel et l'achat d'équipement pour la restauration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 39-1

Annule et remplace l'acte n° 39 - 2020-2021

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Contrat de maintenance désenfumage pour les trappes du gymnase avec la société SARL A.B.C. Désenfumage pour un montant de 470,00 euros.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 04/02/2021

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Emplois de la dotation horaire globalisée SEGPA

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 04/02/2021

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Emplois de la dotation horaire globalisé collègue

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 04/02/2021.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X]

Avis défavorable []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 01/02/2021

Réuni le : 11/02/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 04/02/2021,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Organisation des langues et des options

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0